

Les Abymes, le lundi 27 avril 2020

## Réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai 2020

### Intervention du recteur de Région, Mostafa Fourar, devant la Conférence Territoriale de l'Action Publique

Monsieur le Préfet de Région,

Madame la Directrice de l'ARS,

Monsieur le Président de Région,

Madame la Présidente du Département,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur le Président de Région pour son invitation à cette Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Avant d'évoquer les modalités de réouverture des écoles et des établissements scolaires de Guadeloupe, je voudrais au préalable préciser que mon intervention aujourd'hui repose sur des hypothèses de travail. Les éléments que je vais avancer sont donc provisoires. Le ministère de l'Éducation nationale continue de travailler sur l'élaboration des scénarios qui vont alimenter l'intervention du Premier Ministre sur les modalités du dé-confinement demain à l'Assemblée Nationale.

Comme vous le savez, lors de son adresse à la nation le 13 avril, le Président de la République a annoncé la reprise progressive des crèches, écoles, collèges et lycées. Dès cette annonce, le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a entamé une série de concertations avec les organisations syndicales (enseignants, chefs d'établissements), les fédérations de parents d'élèves et les associations d'élus (maires, départements, régions). L'objectif de ces consultations est de trouver un consensus autour des conditions de cette reprise, aussi bien d'un point de vue sanitaire, social que pédagogique.

**S'agissant de la doctrine sanitaire**, essentielle à l'organisation de la reprise, elle fera l'objet d'une circulaire qui sera produite par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Un protocole sanitaire donnera un cadre sûr au dé-confinement scolaire. Il sera basé sur la note du Conseil scientifique COVID-19 intitulée « Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19 ». Cette note, publiée samedi dernier, indique les conditions sanitaires minimales d'accueil dans les établissements scolaires et les modalités de surveillance des élèves et des personnes fréquentant ces établissements à partir de la rentrée des classes le 11 mai 2020.

Le protocole sanitaire portera notamment sur :

- les gestes barrières,
- le respect des distances dans les transports et à l'école,
- la prise de température des élèves par thermomètre frontal,
- les règles de nettoyage de surface et désinfection de locaux si besoin,
- les recommandations pour la circulation dans les différents espaces scolaires (couloirs, récréation, cantine, etc),
- les modalités d'accès aux établissements (si possible par plusieurs entrées),
- les marquages au sol dans les lieux de circulation,
- la présence nécessaire d'eau, de savon liquide, de serviettes jetables, de gel hydro-alcoolique (sauf dans les écoles primaires),
- l'ouverture des internats (uniquement aux élèves qui n'ont aucune autre possibilité d'hébergement).

En ce qui concerne les masques, le Ministère de l'Éducation nationale en fournira aux personnels, à raison de deux masques par jour de présence. Des masques seront également fournis aux collégiens et lycéens. En revanche, le port du masque n'est a priori pas recommandé pour les élèves du premier degré, mais pourrait être envisagé pour les élèves de plus de 7 ans, soit à partir du CP. D'ailleurs, l'Académie de médecine ne recommande pas le port des masques par les élèves en classe, mais seulement lors des activités récréatives en dehors de la classe et à la sortie de l'établissement.

Depuis les premières annonces par le Ministre de l'Éducation nationale, les inspecteurs du premier et du second degré, les directeurs d'école ainsi que les chefs d'établissement sont mobilisés pour préparer la reprise sur la base des différentes hypothèses évoquées. Nous nous appuyons également sur le retour d'expérience de la scolarisation des enfants des personnels soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. En effet, depuis le début du confinement, une douzaine d'écoles a continué à recevoir jusqu'à soixante élèves par jour, encadrés par des professeurs et des personnels volontaires.

Les équipes travaillent sur un aménagement des horaires pour un accueil espacé des enfants. La classe devra être aménagée de manière à assurer un écartement d'un mètre au minimum entre les tables. Les récréations devraient être organisées par petits groupes. Les parents et enfants ne devraient pas être autorisés à se rassembler à la sortie des écoles.

En amont des ouvertures, nous mettrons en place une formation sur les gestes barrière et le port du masque pour les enseignants et le personnel qui pourront ensuite les relayer pour les enfants. Nous mettrons également en place des hotlines pour les directeurs d'écoles et chefs d'établissement confrontés à des difficultés ou dans le cas de suspicion de maladie dans une classe. Les infirmiers et médecins scolaires seront mobilisés en appui à distance ou en présentiel.

**S'agissant de l'enjeu social**, nous nous sommes attachés, pendant le confinement, à maintenir le lien avec les familles par le biais de l'enseignement à distance dans le but de la continuité pédagogique. Je tiens encore une fois à remercier l'engagement de tous les professeurs du premier et du second degré et de tous les personnels qui, malgré des conditions souvent difficiles, se sont investis dans ce maintien du lien pédagogique, mais aussi social, pour lutter contre l'aggravation des inégalités.

Cependant, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu éviter le retard ou le décrochage de certains élèves. Alors que le pourcentage d'élèves non répondants aux appels et aux messages des équipes pédagogiques pendant la période du confinement est de l'ordre de 5% au niveau national, il est en Guadeloupe entre 8 et 19% (8% en lycée, 12% en collège et 19% dans le premier degré).

Ce sont près de 11 000 élèves qui se trouvent aujourd'hui en situation de décrochage dans notre académie. Ils sont majoritairement scolarisés en éducation prioritaire et en lycées professionnels. C'est pourquoi ce retour en classe, qui répond donc aussi à un impératif social, s'adresse, conformément aux préconisations du Ministre de l'Education nationale, en priorité aux élèves les plus fragiles.

Par ailleurs, la resocialisation et la personnalisation de la prise en charge de tous les élèves, autrement dit la réussite de tous, sont les grands objectifs de notre académie. C'est pourquoi nous envisageons – bien entendu, par vagues successives – le retour de tous les élèves qui le souhaitent dans leur école ou leur établissement.

Enfin, on ne peut évoquer la reprise de l'activité scolaire sans aborder la question de la demi pension dans le second degré. Nous connaissons l'importance sociale de ce repas pour beaucoup d'élèves. Même si ce repas ne sera pas aussi élaboré que de coutume, nous devons proposer aux élèves d'en prendre sur place ou de l'emporter.

**S'agissant de la doctrine pédagogique**, le Ministre de l'Education nationale a évoqué un certain nombre de pistes de travail lors de son audition par la commission Education et Culture de l'Assemblée Nationale le 21 avril.

La réouverture des établissements scolaires sera progressive et encadrée par des mesures sanitaires strictes. Conformément aux recommandations nationales, les écoles n'ouvriront pas partout le 11 mai et ne fonctionneront pas partout comme avant le confinement.

Dans le premier degré, la pré-rentrée des professeurs aura lieu le 11 mai. Les élèves ne reprendront le chemin de l'école que le 12 mai. Ce sont les élèves de GS, CP et CM2 qui reprendront les premiers, soit un total de 14 830 élèves des écoles publiques et 1 770 élèves des écoles privées.

Dans le second degré, la pré-rentrée des professeurs s'étalera sur toute la semaine du 11 mai. Elle sera consacrée à la maîtrise des outils numériques pour l'enseignement à distance et à l'organisation pédagogique en présentiel et à distance. A partir de la semaine du 18 mai, les collégiens des classes de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> reprendront les cours, soit un total de 11 670 élèves dans les collèges publics et 1 360 dans les collèges privés. Pour les lycées, ce sont les classes de première et de terminale qui reprendront le 18 mai, soit 10 400 élèves dans les lycées publics et 1 040 élèves dans les lycées privés.

A partir de la semaine du 25 mai, l'ensemble des élèves pourra reprendre le chemin de l'école. La rentrée des élèves s'étalera donc sur au moins trois semaines. Conformément aux directives nationales, les apprentissages reprendront en petits groupes. Le ministre a évoqué un maximum de 15 élèves par groupe. Cet objectif est d'autant plus facile à atteindre dans nos écoles que les effectifs par classe sont déjà allégés.

Huit communes ont une moyenne d'élèves par classe comprise entre 7,5 et 15,5 (Anse-Bertrand, Baillif, Bouillante, Capesterre de Marie-Galante, Grand-Bourg de Marie-Galante, La Désirade, Pointe Noire et Terre de Bas). Ces communes pourraient, si elles le souhaitent, accueillir l'intégralité des élèves dès le 11 mai.

Dans toutes les écoles qui disposent d'espaces supplémentaires, l'académie est en capacité de rajouter des enseignants pour réduire le nombre d'élèves par classe.

Pour les autres écoles, il est possible de mettre en place les apprentissages par demi-journée afin de limiter les effectifs à 12 élèves par classe et de réduire le nombre d'élèves présents à l'école.

Comme vous le savez, l'école n'est pas obligatoire. C'est l'instruction qui est obligatoire. Les parents ont le choix de mettre leur enfant à l'école ou le garder à la maison à condition de s'assurer qu'il bénéficie bien de la continuité pédagogique.

Dès cette semaine, les directeurs d'école et les chefs d'établissement vont procéder au recensement des familles qui souhaitent la continuité des apprentissages à distance pour leurs enfants. Ils vont également procéder à l'identification des professeurs qui assureront les cours en présentiel et ceux qui resteront chez eux pour assurer les apprentissages à distance. Ces derniers seront principalement des professeurs « à risque » qui doivent rester chez eux.

Un élève peut se trouver dans quatre situations possibles : soit en établissement scolaire en demi-groupe, soit à distance, soit à l'étude si la configuration de l'établissement le permet, soit en activité sportive ou culturelle à côté de l'établissement, dans un gymnase ou dans un parc pour les communes qui veulent bien mettre en place ces activités.

Les IEN ainsi que les chefs d'établissement sont à la disposition de vos équipes pour préparer la reprise au cas par cas. Je suis également à votre disposition pour examiner avec vous les situations particulières.

Mesdames et messieurs les élus, voilà les éléments que je pouvais apporter à votre connaissance à ce stade. Comme je l'ai indiqué en introduction, le Premier Ministre présentera le plan de dé-confinement demain à l'assemblée nationale. Le ministre de l'Education nationale nous fixera ensuite une feuille de route que nous pourrons adapter au contexte local avec vous. C'est ensemble que nous devons agir pour garantir la sécurité sanitaire des élèves et des personnels. C'est ensemble que nous devons œuvrer pour la réussite éducative sur notre territoire.

Je vous remercie pour votre attention.